

» S'ils sont mineurs, cette préférence ne peut-être manifestée que par le père ou le tuteur.

» ART. 3. — Les résultats de l'inscription sont pris en considération par le gouvernement pour l'application de l'article 1<sup>er</sup>.

» ART. 4. — Les mesures d'exécution de la présente loi sont prises par arrêté royal. »

*Exposé des motifs.* — Ouvrant la session législative de 1910-1911, le Roi s'exprimait dans les termes suivants :

« Qu'il me soit permis de faire appel au sentiment national, à l'esprit de concorde et d'entente de tous les citoyens ! Que par le respect réciproque des droits de chacun nous trouvions le moyen de prévenir de fâcheuses oppositions de langues ou de races et quand nous aurons à intervenir dans la question des langues, faisons-le avec modération, sans passion et sans idées préconçues. »

Personne ne contestera la haute sagesse et le patriotisme des paroles royales. Le droit des langues nationales au respect et à la protection des pouvoirs publics est indiscutable.

Lorsque les Belges flamands, visant spécialement l'Université de Gand, demandent que le haut enseignement puisse être donné dans leur langue, est-il un Belge digne de ce nom qui soit fondé à repousser cette demande ?

Aussi la proposition de loi que nous avons l'honneur de soumettre à la Chambre a-t-elle pour objet de donner satisfaction à ce vœu des Flamands et de compléter, au point de vue de l'usage des langues, la loi du 27 septembre 1885 sur l'enseignement supérieur.

Notre but est double.

Nous voulons tout d'abord que dans l'enseignement supérieur organisé par l'Etat, les cours puissent être donnés en flamand et en français, conformément aux préférences des intéressés, lorsque l'utilité en sera démontrée.

Nous voulons ensuite que les langues flamande et française aient égal droit de cité dans les Universités de Gand et de Liège.

Les dispositions que nous préconisons posent des principes. Le gouvernement serait chargé d'appliquer ceux-ci, sous sa responsabilité, par la voie d'arrêtés royaux.

Ainsi peuvent être redressés les griefs légitimes que formulent les Flamands en matière d'enseignement supérieur. Ils peuvent l'être sans porter atteinte à des droits acquis, sans nuire à l'esprit de concorde entre les citoyens, sans compromettre l'unité nationale.

La Belgique n'est pas que la Fédération de deux races ; elle est la fusion de deux races qui, depuis des siècles, se sont compénétrées, adaptées l'une à l'autre et étroitement unies.

A Liège, l'on compte 60.000 Flamands. La province flamande du Limbourg, la partie flamande du Brabant touchent à la province de Liège qui comprend elle-même des communes flamandes.

En Flandre et en Brabant, dans la province d'Anvers, d'autre part, des milliers de Belges appartenant à toutes les classes sociales se servent habituellement de la langue française, soit par préférence, soit parce que leur profession ou la gestion de leurs affaires le demande.

Ce mélange intime des deux races belges n'est pas une nouveauté en Belgique.

Dès 1302, la bataille des Eperons d'Or, qui apparaît dans l'histoire comme un premier effort en vue de la formation d'une Belgique indépendante, mettait en ligne les Wallons du comté de Namur en même temps que les Flamands de Jean Breydel, de Pierre de Coninck et de Jean Borluut. Et nos valeureux ancêtres mêlaient fraternellement sur le champ de bataille de Groeninghe le sang flamand et le sang wallon pour la défense de l'unité nationale.

Il est impossible de méconnaître tout cela.

Aussi, nous refusons-nous à élever entre les régions flamandes et les régions wallonnes une barrière linguistique qui refoulerait les Flamands

d'un côté et les Wallons de l'autre et qui préparerait la déchéance de la Belgique indépendante.

Nous désirons que les Flamands de Liège, ceux du Limbourg et ceux du Brabant qui avoisinent la Wallonie puissent, le cas échéant, recevoir à Liège le haut enseignement en flamand.

Nous désirons que les Flamands de Flandre, d'Anvers et du Brabant qui préfèrent le haut enseignement en français continuent à trouver à Gand, les facilités qu'ils y rencontrent aujourd'hui.

Des avantages nouveaux légitimes accordés aux Flamands, tel est l'objet de notre proposition de loi. Ces avantages, nous n'entendons pas qu'ils portent atteinte à la liberté des citoyens en matière d'usage des langues.

Quant à l'égalité du traitement réservé à la langue flamande et à la langue française dans les universités de l'Etat, elle nous apparaît comme le moyen d'assurer « le respect réciproque des droits de chacun et de prévenir les fâcheuses oppositions de langues et de races. »

Coup d'épée dans l'eau ! s'est écrié M. Van Cauwelaert, à une réunion de la droite ; remède unique : transformer l'Université de Gand.

Coup double, dirons-nous : vous demandiez *une* université flamande ; le gouvernement vous en donnera *deux*.

Pour les flamands de Liège, qui connaissent très bien le français, dans une ville française, une université flamande ? Rien moins que cela.

On admet donc en principe que notre élite intellectuelle va désormais se former dans deux langues différentes.

Pour faciliter le progrès de sa pensée, son rayonnement, on va l'engager à étudier dans une langue que l'on parle très mal en Belgique et que tout le monde ignore en Europe.

Pour rapprocher les deux races, on va leur tracer des voies vers deux civilisations différentes.

Pourquoi pas aussi d'université allemande ? des milliers de Belges parlent l'allemand.

Cette loi, votée, ne coûtera pas plus de deux à trois millions par an.

C'est pour rien. Les Wallons seront heureux d'avantager à ce prix leurs frères germains et de voir se creuser le fossé entre les deux peuples.

Serait-ce trop cher par hasard, répondra M. Verhaegen ? Nous pouvons dans un esprit d'économie, charger le même professeur d'enseigner dans les deux langues... Ce serait mieux encore. Le besoin se fait sentir à Liège de pharmaciens flamands, de médecins, d'avocats, de notaires et d'ingénieurs flamands — de professeurs flamands aussi et surtout. D'une ville française, il est temps, au jugement de M. Van Cauwelaert, de faire un centre de culture néerlandaise.

Que l'on y songe pour Gand, j'estime que l'on a tort, mais je le comprends. Qu'on le veuille pour Liège, c'est grotesque ou odieux.

**Le Discours de M. Jules Destrée.** — Le Jeune Barreau de Bruxelles a organisé une série de Conférences sur la néerlandisation de l'Université de Gand. Le discours de M. Jules DESTREE a été un véritable cri de guerre. Nous reproduisons, ci-après, le résumé de *l'Etoile Belge* en notant que les journaux de Liège n'ont pas même signalé ces entretiens :

Je ne viens pas ici discuter, dit-il ; je viens affirmer. J'é viens affirmer l'âme wallonne. J'affirme l'âme wallonne et je nie l'âme belge. (*Mouvement.*)

Traversez notre territoire des Ardennes à la mer et vous rencontrerez deux peuples qui paraissent correspondre à la structure même du sol, deux peuples différents de tempérament, de mœurs, de caractère, de mentalité, d'idéal.

Ces deux races sont opposées au point de vue politique, religieux et linguistique. Cette division est séculaire, immémoriale. Tout ce qu'on a fait jadis contre la langue flamande ne l'a pas fait reculer ; tout ce qu'on fera contre la langue française ne produira rien contre elle ! (*Appl.*)

La langue, c'est le reflet de notre passé ; ce sont les morts qui parlent. C'est sacré ! On n'imagine pas combien cela appartient à la conscience intime. Aussi, n'essaierai-je pas de diminuer ou de blâmer l'attachement religieux que les Flamands ont pour leur langue. (*Appl.*) Le flamand, fût-il informe et parlé par une minorité misérable, est sacré. Mais ce n'est pas faire injure au Flamand que de leur dire que leur langue, envisagée comme instrument de communication, est inférieure au français.

La question des langues, qui passionne tant notre pays, s'affirme au dessus des partis. Et j'en suis heureux, car cela me permet de sortir des cadres étroits où on a l'habitude de se confiner en Belgique.

J'estime que c'est à tort que l'on impute le mal flamingant aux cléricaux. Il subsisterait aussi bien sous un gouvernement libéral, avec M. Franck, que sous un gouvernement socialiste, avec mon ami Camille Huysmans. Les Flamands ont proclamé leur langue en danger. Les Wallons ont le droit de s'en émouvoir. Ils commencent d'ailleurs à sentir le danger.

En ce qui me concerne, je dis que les langues doivent être libres. Et les gouvernants doivent prudemment se garder d'intervenir dans les irritantes questions qu'elles soulèvent. Aimons les mœurs et les préjugés de notre entourage. Gardons nos langues. Défendons-les. Mais si elles doivent être libres, elles ne doivent pas être oppressives. Méfions-nous, car les langues ont leurs sectaires !

Et c'est là le danger, car leurs manifestations outrancières blessent le plus profond des consciences.

Quand les Flamands ont demandé à être jugés dans leur langue, ils ont eu raison. Ils l'ont obtenu. Quand ils ont demandé à être administrés dans leur langue, ils ont eu raison. Le fonctionnaire doit être fait pour les administrés. C'est juste, cela.

Mais, maintenant, on nous menace, nous Wallons... (*Non ! non ! Oui ! oui ! Huées. Acclamations.*)

On a proposé à la Chambre que tout fonctionnaire belge soit obligé de parler les deux langues. De cela, je ne suis pas. Cela est inique, abusif, dangereux ! Cela est demandé dans un intérêt de basse démagogie, pour flatter la petite bourgeoisie flamande qui connaît nos deux langues et est à même d'accaparer ainsi le monopole des fonctions. Ah ! je comprends que ces gens-là soient satisfaits et approuvent le mouvement ; mais je comprends aussi que les Wallons se révoltent ! (*Acclamations. Quelques protestations.*)

On nous dit : Que les Wallons apprennent le flamand. Cela ne tient pas. Le Wallon a horreur du flamand. (*Mouvements divers.*) C'est un fait. Contre un fait, les arguments ne peuvent prévaloir. Et c'est l'erreur des faiseurs de systèmes. Regrettez-le si vous voulez, mais tenez-en compte.

Et, dans ces conditions, vous devez admettre qu'exiger la connaissance des deux langues pour tous les fonctionnaires, c'est éliminer les Wallons de tous les fonctions. Sur ce point, les Flamands ont temporisé. Mais la revendication renaitra. Et cela vexe et blesse la Wallonie, comme le bilinguisme ridicule qui sévit en tout. (*Acclam.*)

Au Parlement, on est arrivé à voter les lois dans les deux langues. Comédie ridicule ! Et quand nos collègues flamands veulent nous convertir, ils nous parlent flamand !

J'ai voté la loi qui ordonnait le vote des lois dans les deux langues. J'ai fait cela pour rendre hommage à la langue flamande, dans l'espoir de donner une satisfaction aux Flamands.

Après cela, je pensais que ce serait tout. Cela ne faisait que commencer ! Après la justice, l'administration et le Parlement — l'enseignement.

On a voté une loi tellement embrouillée que le Parlement lui-même ne l'a pas bien comprise et qui impose le flamand aux enfants des Wallons dans les villes de Flandre. Et, en vertu de cette loi, à Charleroi, nos enfants ne peuvent plus prendre l'anglais ou l'allemand comme seconde langue. Le flamand est obligatoire pour eux.

Puis a surgi la question de l'Université flamande, un détail dans l'ensemble. Il ne s'agit plus de démocratie ici, ni des enfants du peuple. Il ne s'agit que des enfants de la bourgeoisie gavés de latin et de grec, et, ces enfants, vous leur en voulez parce qu'ils apprennent le français ! (*Mouvements en sens divers.*)

Eh bien ! je suis hostile à toute espèce d'université flamande. (*Bravos.*) Je ne veux pas de la flamandisation — le mot est aussi laid que la chose ! — de l'Université de Gand et je ne voterai pas un centime pour une université flamande.

Je deviendrai peut-être un jour séparatiste, mais, en attendant, je suis encore Belge et je ne veux pas que notre union on la détruise.

Supposons, chose qui me paraît invraisemblable, mais supposons tout de même que l'université flamande crée des médecins, des avocats. Ce jour-là, c'en sera fait de l'unité nationale. (*Protestations. Acclamations prolongées.*)

Aussi, il faut que la Wallonie oppose un bloc à l'intransigeance de la Flandre flamingante ! (*Longues acclamations.*) Et je dis que la question est grave ! Oubliez-vous donc que toute la Wallonie industrielle si active, si vaillante, a à lutter contre les barrières économiques que lui opposent les autres pays ? Ah ! si nous étions réunis à une grande puissance qui nous offrirait tout son marché, quelle aubaine ! On y pense dans le pays wallon.

Quand on voit les malheureux travailleurs flamands venir en pays wallon, être une cause de l'avilissement des salaires, et bien ! l'ouvrier wallon réfléchit. Et c'est dangereux ! (*Mouvement.*)

Ne percevez-vous pas les cris, les menaces de l'avenir ? On demande déjà la séparation administrative. On devra y venir un jour !

En Wallonie, nous sommes des vaincus gouvernés depuis vingt-cinq ans par un gouvernement flamand. (*Longues acclamations*) ; nous sommes des vaincus gouvernés par des hommes qui gouvernent contre notre mentalité !

Non seulement nous sommes des vaincus, mais nous payons un tribut énorme. Eh bien ! nous en avons assez et il faut qu'on le sache ! (*Longues acclamations.*)

Charbonnier dans sa maison est roi. Nous entendons reprendre notre liberté. Nous en avons assez, vous dis-je ! Nous opposerons à la force qui nous attaque la force qui résiste. La Wallonie est prête pour toutes les résistances qu'il faudra ! (*Longues acclamations. Des huées se font entendre. Les acclamations redoublent et c'est au milieu d'une vive agitation que l'auditoire se retire.*)

**Une commune flamande malgré elle.** — Le correspondant limbourgeois de l'*Express* signale le cas de Corswarem, localité wallonne du sud-ouest de la province de Limbourg ; elle appartient actuellement au canton de St-Trond. Sa population, parlant exclusivement le wallon, vient d'adresser une pétition au Parlement, demandant que, dorénavant, la commune soit rattachée à la province de Liège.

Les arguments qu'elle fait valoir sont des plus sérieux. D'abord, la localité est entourée de communes parlant le wallon et appartenant toutes

à la province de Liège. Nous citons : Berloz, Rosoux, Bettincourt, etc. Pour se rendre à pied au chef-lieu du canton, c'est-à-dire à St-Trond, les Corswaremmeiens ont à faire un trajet de 16 kilomètres, tandis que Waremmes n'est distant que de trente-cinq minutes !

Corswarem est touché par la grande ligne du chemin de fer Bruxelles-Verviers. Vingt kilomètres séparent les gares de Corswarem et de St-Trond, tandis que, pour aller de Corswarem à Waremmes, il ne faut que six minutes de train. A lui seul, cet argument suffirait à faire donner satisfaction à la population corswaremmienne.

Ajoutons que la majeure partie des avis publiés par l'administration provinciale du Limbourg sont rédigés en flamand, et personne, dans la commune de Corswarem ne sait en prendre connaissance. Il y a, au canton militaire, des gendarmes flamands ignorant totalement le français. Les membres du personnel enseignant, tous wallons, sont forcés de suivre les conférences de leurs collègues flamands et dans les localités flamandes : ils y perdent purement leur temps.

Les inconvénients les plus graves résultent constamment du fait que les habitants de Corswarem doivent être jugés par des magistrats qui ignorent l'esprit de leur langue. Devant le tribunal de St-Trond, auquel Corswarem ressortit, le wallon trouve rarement des interprètes pour les comprendre. Corswarem n'est pas la seule commune à s'en plaindre.

En incorporant la commune de Corswarem à la province de Liège, nos législateurs mettront fin à une situation devenue vraiment intolérable.

F. Mallieux.

### LETTRES WALLONNES.

JEAN LAMOUREUX : *L'Aous'*, poésies et chansons wallonnes. Liège, Lambotte. Prix : 1 fr. 50. Edition de luxe avec portrait : fr. 2,50.  
— *Vireuse*, comédie en 1 acte. Lize-Seraing, Edouard Plénus.

JOSEPH VRINDTS : *Vi Lidje, contes et rävions*, t. II. Illustrations de J. VUIDAR. Liège, impr. La Meuse. Prix : 5 fr.  
DE LA FOURMILIERE : *Lés Fourmiches*. Mons, Boland. Prix : fr. 3,50.

M. Jean Lejeune, de Herstal, Jean Lamoureux pour les lectrices, n'en est plus aux pâquerettes du printemps et aux espoirs qu'on effeuille : il en est à la moisson. *L'aous'*, tel est le titre de son nouveau recueil lyrique, le quatrième, où il a en effet étendu le registre de ses impressions et de ses expériences. De là résulte un ensemble plus varié, dans lequel l'auteur passe de la gaieté à la sentimentalité, de la tendresse à la tristesse, du réalisme à la mélancolie, de l'attendrissement à l'ironie. Une charmante préface d'Auguste Doutrepont décrit à la perfection la nature de ce talent souple et mesuré. Je préfère y renvoyer les lecteurs que de la paraphraser ou de la résumer.

Pour enchérir sur cet éloge, je n'irai point jusqu'à dire qu'il y a de la profondeur dans les sentiments que Lamoureux évoque. Ses thèmes sont de la gamme bien connue, chantés depuis les premiers lyriques de la Grèce, et il n'est pas nécessaire d'avoir lu Sapho ou Anacréon

pour les exprimer ; la profondeur, elle, se mesure à la couche sous-jacente d'idées et d'observations, riches, nombreuses, précieuses, fines, profondes, auxquelles nos sensations élémentaires se mêlent et s'amalgament en combinaisons d'une variété inépuisable. A ce point de vue, nécessaire pour définir le talent de notre auteur, M. Lejeune demeure à mi-côte. Il ne force point sa valeur naturelle, et il a raison : la sincérité vaut cent fois mieux qu'une fausse affectation de profondeur. Le succès d'un auteur lyrique ne vient d'ailleurs pas de sa philosophie : celle-ci est simplement capable de substituer une catégorie de lecteurs à une autre ; le succès provient de la sincérité des accents. Or l'âme wallonne, mobile et fine en ses sentiments, même indépendamment de toute culture intellectuelle supérieure, trouvera dans ces vers les accents de la race.

Lamoureux ne recherche donc ni le satanisme ni le marivaudage, il a les sentiments sains et naturels de la moyenne, il les exprime sans les amplifier ni les guinder. Même il ne fuit pas la naïveté, ni dans les attitudes ni dans les paroles. Les galants disent à leur commère : *mi p'tit cint-mèyes*. Ils vont soupirer dans la rue devant la fenêtre de leur belle, mais sans *paraklausithuron* échevelé. Ils font des aveux de ce genre : *Qwand c'est qu'dji v' vèyève l'à-matin, — Lès lèpes florèyes d'on doûs sortre, — Mi pôve coûr esteût si contint — Qui, chaque fèye, dji v' volève sicrtre !* et ils regrettent *di n' nin l'avu stu hanter d'vant*. Ils mendent humblement *on pô d' l'amouër*. Leurs arguments sont des échos fidèles de la sagesse populaire : *Po bin profiter d'nosse djône timps, — I fât qu'on s'inme, i fât qu'on hante*. Et, quand ils se consolent, c'est tout aussi naturellement, sans grand éclat : *Ossu, vos qu' m'a tant fait djèmi, — Oûy vos n'estez pus rin por mi !*, ou c'est en constatant que l'amour défleurit comme les roses. Si parfois le galant souffre d'un abandon, plus souvent il en prend son parti : *On djoté dj' àrè 'ne aute a cabasse, — Mins v' prendrez-st-on novê galant*. Il dira délibérément : *Po l' djoté d'ouy èlle est dji n'sé wice... On roûvèye lès pènes avou l'timps...* Heureusement que, d'ordinaire, un petit arrière-goût d'amertume et de regret atténue la laideur de toutes ces constatations de la légèreté humaine et empêche de confondre cette poésie avec celle d'un don Juan de village.

Si je puis indiquer au point de vue artistique une préférence, j'avouerai que je préfère les pièces où la douleur s'exprime, comme *mi doleur, quand dji moûrré*. Il me semble que là, la douleur purifie jusque dans l'expression ce qu'il y a malgré tout d'un peu vulgaire dans l'amour-hanterèye et dans l'amour volage. Mais sa souffrance même est mesurée. Son amoureux ne dit-il point, quand il pense à la jeunesse envolée, à celles qui sont mortes, à ses projets détruits, qu'il a « une douce souffrance au fond de l'âme » ? Vous ne serez pas étonné qu'un pareil tempérament pardonne au lieu de haïr : aussi la pièce *le pardon* est-elle une des plus touchantes et des mieux filées du recueil.

M. Jean Lejeune s'essaie aussi au théâtre. Sa petite pièce *Vireuse*, comédie en un acte, a été jouée le 20 mars 1910 au Théâtre communal

wallon. Elle n'a que l'ampleur d'une anecdote, mais elle est joliment enlevée. C'est un gentil lever de rideau, qu'on pourrait représenter aussi, devant un paravent, à la fin d'un banquet de noces, avant le départ des jeunes époux, pour mettre un brin de vieille morale amusante à l'entrée de leur carrière.

**VI-Lidje.** — La sentimentalité de Vrindts est complexe, ingénieuse et profonde, et, en même temps, elle échappe à toute mièvrerie, à toute subtilité de mauvais aloi. Je ne connais pas d'éloge plus grand.

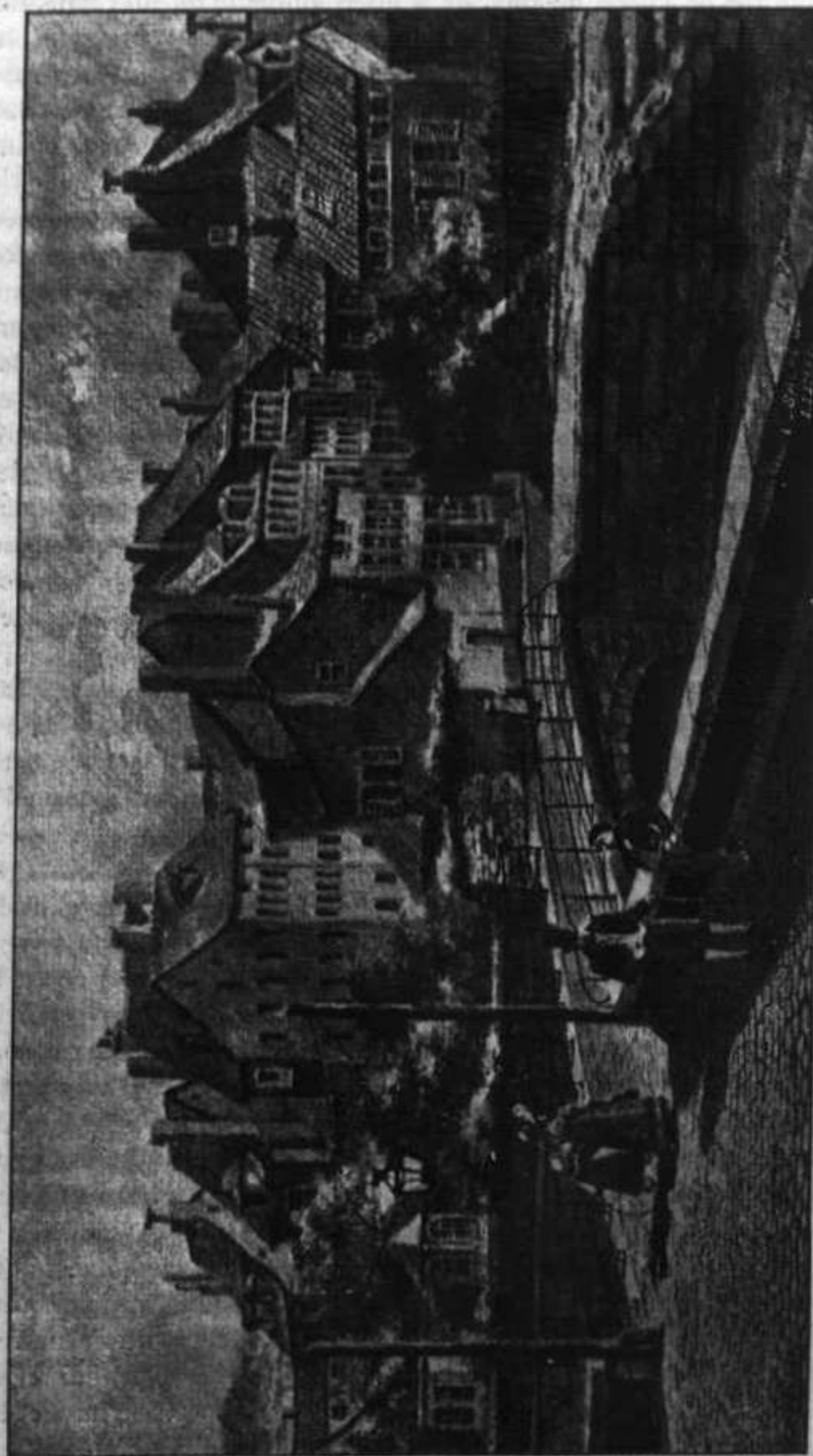
Vrindts n'est pas seulement, en effet, le plus aimable, le plus charmant, le plus modeste des êtres, une âme que les revers ont martelée sans lui enlever rien de son délicieux optimisme : il est le premier de nos poètes lyriques.

D'ailleurs l'optimisme de Vrindts n'est pas du tout l'incurable inconscience des insoucians et des bohèmes, sur lesquels toutes les infortunes peuvent glisser sans pénétrer. Il est fait pour moitié de bonté et d'attendrissement devant les faits et les choses, dont il sent la portée mieux que personne ; il est fait pour l'autre moitié de résignation, non de résignation lâche et pateline, mais de cette résignation qui vient d'une intelligence des lois de la nature plus grande que chez les révoltés, d'acquiescement volontaire à ces lois. C'est l'art de tirer parti d'un jeu peu riche en atouts, au lieu de jeter cartes sur table dans un vain mouvement de colère.

Au reste, il aurait tort de se plaindre. La nature lui a donné le plus beau des atouts qu'elle puisse donner à un favori : une âme tendre, élégiaque, riche de sensations, d'impressions, d'images, d'idées, gonflée d'amour pour toute œuvre, toute action, tout objet doué au monde d'une beauté ! Et quelle chose n'a point sa beauté. Il ne s'agit que de la découvrir. Vrindts sait toutes les beautés. En tout il voit ce qu'il a vu jadis, quand il a remarqué les mains virginales de la vieille sorcière du Pont d'Avroy, dont il conte dans *VI Lidje* la vie sordide et la fin tragique (pp. 15-16).

Les tendres sont d'ordinaire si béatement tendres que leur benoite liquéfaction d'âme devient vite insupportable : Vrindts échappe à tout reproche de ce genre. Même quand il rime des compliments et des souhaits de bienvenue, en ce métier difficile il réussit à se soustraire à la convention, parce qu'il trouve en lui, au lieu des formules officielles, mille tendresses ingénieuses et charmantes. Mais c'est surtout pour conter et chanter son vieux Liège, qui lui tient tant aux entrailles, que Vrindts trouve des idées et des accents.

Ne vous attendez pas à ce qu'il le dissèque en archéologie, en étalant des dates, de grands mots techniques, des mirages d'érudition. Il fait plus et mieux : il en cause en badaud, en amoureux, en observateur ; il ressuscite la vie de la vieille cité en évoquant ses souvenirs d'enfance. Son vieux Liège à lui est une suite de films vivants avec des larmes et des sourires.



J. VUIDAR : Le Pont-d'Avroy à Liège en 1815.



J. VUIDAR : Le Pont-d'Avroy à Liège en 1815.

(Extrait de *VI Lidje*).

Les déracinés ont besoin d'absorber un livre comme celui-là pour sentir tout ce que les vieilles rues, les vieilles façades, les impasses ténébreuses, la vue de l'hôtel-de-ville, de la place glorieuse de souvenirs, du clocher ou du beffroi, de la prairie ou de la guinguette au bord de la Meuse, peuvent contenir d'amour attendri, inspirer d'admiration passionnée au vieil enfant de la cité qui en a connu toutes les pierres, tous les aspects, tous les gestes, et qui cultive avec un soin religieux le vieux jardin de son enfance.

Description curieuse et amusée des ruelles étroites, dont les superbes illustrations de Vuidar nous fournissent, à côté du texte, une vue exacte et pourtant poétique ; tableaux pittoresques de la rue ; récits de mœurs d'autrefois colorés par le prisme des souvenirs. Il est sympathique à tout ce qui est ancien ou populaire, pitoyable à tout ce qui est petit ou faible. Pitié pour le vieux cheval blessé qu'on mène à l'équarrisseur ; pitié et amour pour les humbles dont il décrit le courage, l'endurance, la charité, sans vouloir arrêter son attention sur les dehors frustes, sur les habits poisseux ou les propos grossiers qui servent aux autres de prétextes pour se détourner. Où a-t-il pris le secret de plaidoyers passionnés comme *li coûr des pôves* ? L'exemple de Vrindts prouve combien la vraie rhétorique est dans l'âme, et que la règle suprême sera toujours d'être assez riche de cœur et d'esprit pour pouvoir mépriser les règles.

L'humour même de Vrindts est sans aiguillon. Voyez *l'amateur d'ouï-hés* (47), *c'est l'fièsse* (51), *lés êfants* (129), *on dtmègne à matin* (225) : au lieu d'être cruel et méprisant, son humour se fond en attendrissement et en approbation. J'ai pourtant découvert deux satires dans ce recueil : *li grande madame* (143), *lés dji vou dji n'pou* (229) ; mais vous devinez qu'elles n'ont rien de personnel, elles sont dirigées contre un défaut général, la vanité dans la toilette, et c'est encore l'amour du naturel et de la simplicité qui gît au fond.

Il est une chose pourtant que notre poète ne pardonne pas : c'est la tendance destructrice, niveleuse, du progrès ; c'est la lie qu'il charrie avec lui. Tantôt donc Vrindts s'en prend, en deux vers, aux *mâssis rations* qui ont remplacé les vieux Noël, tantôt aux édilités trop pratiques qui font murer les vieux *drvâs*, les tortueuses impasses pour cause de sécurité publique ou d'assainissement des habitations. Tantôt il attribue au progrès une décadence des mœurs : il croit que ceux qui oublient leurs serments sont d'une race nouvelle inconnue autrefois ; alors il a le courage de s'écrier : *li monde est fu mâva qu'on n'pinse*. Son âme s'étonne de découvrir la méchanceté ! Au reste l'amertume qu'il exprime contre une chose n'est chez lui que l'envers d'une tendresse pour une autre : ainsi quand il décrit les deux pauvres petits, le frère et la sœur, qui regardent pour s'amuser la Saint-Nicolas des autres... Ce spectacle lui met les larmes aux yeux, mais sans lui faire menacer du poing la société.

**Les Fourmiches.** — Depuis Delmotte, la littérature montoise est surtout gouailleuse et satirique, elle goguenarde avec un brio et un ensem-

ble qui explique comment les races et les littératures prennent des pli où la fatalité a moins de part que la mode et la loi du moindre effort. Le nouveau volume de l'auteur qui se fait appeler DE LA FOURMILIERE, — un Fourmy de la fourmière, — ne dément pas cette impression singulière que nous autres, Wallons de l'Est, nous ressentons à la lecture des fantaisies énormes de Delmotte ou du journal *le ropleur*, le meilleur journal wallon qui existe, et auquel il ne manque qu'un peu de tenue orthographique. Cet esprit incarné dans *Lés fourmiches*, se dilate et s'épanouit si à l'aise dans ce livre, et si totalement, qu'il serait maladroit de laisser échapper cette occasion de l'analyser.

Fourmy s'y moque de tout et de lui-même. Dans une prétendue préface, il conte l'émoi du jeune Fourmy qui se gobe, se rengorge, envoie son portrait à une revue, *le M'as-tu vu ?*, laquelle reproduit le portrait comme illustration d'une réclame pour les « pilules Pouf ». Il s'attribue en note des ouvrages à références cocasses : « *Mes Confessions, beau volume de sept cents paches (piau d'anguie), in vinte au bazar et chez tous lés marchandes de moules* » ou bien « *Le tic à travers les âges* ».

Donc, d'abord, beaucoup de fantaisies comiques ou rabelaisiennes ; parfois drôles, sans plus ; parfois dégageant d'assez tristes leçons, comme *el vieu k'vau* (p. 93), comme l'histoire de Watace, le pauvre gavroche orphelin, menteur, maraudeur et voleur, qu'on met dans un pénitencier parce qu'il était simplement plus hardi, parce qu'il osait aller secouer l'arbre dans le jardin du vieux Dominique et passer ensuite les pommes rouge-sang, les poires remplies de soleil aux misérables garnements qui les croquaient assis dans l'herbe sans même lui dire merci.

Souvent la gouaille n'est que dans le détail, et elle peut servir à produire des effets d'autant plus saisissants quand le fond de la pièce est sérieux et même tragique ; telle la mort de cet aveugle, refusé à l'hospice, qui va périr au coin d'un mur, sous un écriteau portant l'ironique légende : *traitez les animaux avec douceur*. Du même contraste jaillit plus puissante la tirade indignée de l'ouvrier (p. 82-83) contre les compromissions et les lâchetés bourgeoises.

Il y a aussi des transpositions de fables de La Fontaine, du *camerluche* La Fontaine ! Et je ne sais comment ils font tous, mais tous, Letellier, Delmotte, Piérard, Dehin, Bailleux, Lurquin, Glessner, Fourmy, tous ils trouvent moyen d'ajouter de l'esprit au plus spirituel des fabulistes. Qu'il s'agisse de l'homme qui pond un œuf, ou de l'huître et des plaideurs, ou d'une autre, Fourmy trouve des traits exhalants, des malices nouvelles, des mots d'un réalisme odorant. On sent bien que La Fontaine ne lui fournit que le thème. Encore n'en a-t-il pas besoin : vingt autres fables dont il a inventé le sujet sont aussi débordantes de verve débri-dée.

Les deux pièces de théâtre insérées dans ce livre, *Tirage au sort* et *El jate de café*, sont bien de même inspiration que le reste. Ce sont des scènes à la Delmotte, un peu plus développée, mais dans le même ton gouailleur, cynique, débraillé et moral ; oui, très moral en son langage de

haute graisse. Je ne crains pas d'affirmer qu'il n'y a rien là que d'honnête et de très sain, et, dans le style, une invention perpétuelle, phénoménale, épique, de traits et d'expressions. *Jules Feller.*

### HISTOIRE.

**GEORGES WILLAME : Causeries nivelloises.** — Nivelles, L. Havaux-Houdart, s. d., 1 vol. in 8° de 88 p. ill.

Ce petit livre a été écrit afin d'évoquer, pour les écoliers d'aujourd'hui, le Nivelles d'autrefois. « J'aime trop le décor nivellois pour ne pas le trouver beau. Mais il l'est pour qui sait regarder, et voilà ce que je vais tenter de montrer ». Cette démonstration est tout à fait convaincante et M. GEORGES WILLAME a su l'écrire avec science et éloquence, en artiste, en écrivain, en philosophe. Dans une langue à la fois simple et imagée, il conte aux enfants l'origine de Nivelles, l'histoire de St<sup>e</sup> Gertrude, la fondatrice de son célèbre chapitre noble, la légende de Jean de Nivelles. Il promène ensuite ses jeunes auditeurs à travers les rues de l'ancienne villette brabançonne, leur décrit les remparts, la grande église, les maisons pittoresques ; puis il leur parle des antiques institutions municipales, des métiers et confréries, des établissements de bienfaisance. Ces causeries charmantes sont en même temps de belles pages d'érudition. Il nous semble bien que M. WILLAME a réussi à éveiller chez les jeunes, et aussi chez les vieux, le culte fervent et l'admiration passionnée qu'il a gardés à sa ville natale. Nous souhaitons aux écoliers des autres villes belges la chance d'obtenir bientôt en prix de pareils livres : n'est ce pas en développant le culte des souvenirs patriaux que nous assurerons le mieux l'avenir et l'unité morale de notre chère Belgique !

**GODEFROID KURTH : Notre nom national.** — Bruxelles, A. Dewit, 1910. Une broch. in 8° de 60 p.

Cet opuscule est le développement d'un discours prononcé, en présence du roi Léopold II, dans la séance que la Commission royale d'histoire a tenue le 8 novembre 1909 à Bruxelles pour fêter le soixante quinzième anniversaire de sa fondation. Ce discours obtint alors le plus grand succès académique. L'auteur a eu dans la suite l'occasion d'approfondir ses recherches qui ont presque doublé sa documentation primitive.

Cette brochure est certainement une des meilleures œuvres du savant et fécond écrivain et elle nous présente, en un relief net et saisissant, la synthèse du développement historique de notre pays. Notre nom national, qui est avec celui des Grecs le plus ancien de l'Europe, n'apparaît dans nos annales qu'aux premières et dernières pages et les vicissitudes par lesquelles il a passé sont comme l'image de nos propres destinées.

Au temps de Jules César, le nom de « Belge » désigne une fédération de peuplades qui occupait la Gaule septentrionale depuis la Seine jus-

qu'au Rhin. Lorsque les Belges furent absorbés par la civilisation romaine, ils laissèrent tomber leur vieux nom fédéral qui n'avait plus pour eux de raison d'être. Celui-ci survécut dans le nom de *Belgica*, donné au deux provinces les plus septentrionales de la Gaule. Puis vinrent les Francs qui donnèrent le nom de *Francia* au territoire qui s'étendait depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées. A partir du Moyen-Âge nos ancêtres seront désignés par les noms de *Lotharingiens*, *Avalois*, *ceux de par deçà*, *Bourguignons* et mêmes *Flamands*.

L'ancien nom de « Belgica » restait toutefois connu des érudits et ce sont ceux-ci qui, par delà les siècles, l'ont transmis jusqu'à nous. C'est à partir de la révolution brabançonne que notre patrie cessa d'être un pays anonyme. Par une décision des Etats généraux du 10 janvier 1790 nous devenons les Etats belgiques unis. Si les hommes de 1790 ont rendu à notre patrie le nom de Belgique c'est à la révolution française que nous devons l'adjectif belge. C'est donc depuis quelques générations seulement que nous avons reconquis le nom de notre famille nationale, « que nous avons depuis porté au cœur de l'Afrique comme un mot d'ordre civilisateur ».

**G. KURTH : Etude critique sur Jean d'Outremeuse.** — Bruxelles, Hayez, 1910. Un vol. in 8° de 107 pages.

Jean d'Outremeuse a été jusqu'à présent la source principale de l'histoire du pays de Liège et depuis cinq siècles, cette histoire est ce qu'il en a fait. Cette faveur s'explique par le fait que de tous nos narrateurs locaux, Jean d'Outremeuse est le plus complet, le plus riche, le plus dramatique. Malheureusement il est certain que l'œuvre énorme de ce chroniqueur est un amas d'extravagances et d'absurdités. C'est à M. KURTH et à son école que l'on doit le mérite d'avoir enfin déblayé notre passé des légendes qui dénaturaient son histoire. M. l'abbé BALAU avait entrepris avec succès un travail d'impitoyable vérification sur l'épisode de l'élection de Henri de Gueldre raconté par Jean d'Outremeuse et avait dévoilé les procédés d'amplification de cet écrivain romanesque. Le même travail ne peut être évidemment entrepris à travers les six gros volumes in-quarto de l'œuvre du chroniqueur. M. KURTH achève la démonstration par un procédé plus rapide mais aussi efficace : c'est le témoin et non le témoignage qu'il étudie et il prouve que le témoin n'est qu'un mystificateur, un romancier et non un chroniqueur, qu'il n'a pas connu d'autres sources que les sources existantes ; il donne un aperçu de ses principales fictions et de ses procédés ; il démontre que, même au XIV<sup>e</sup> siècle, les dires du chroniqueur sont loin d'être toujours véridiques, alors qu'il s'agit pourtant d'événements presque contemporains de son temps. Désormais la démonstration est faite et *Ly myreur des histours* a cessé d'exister comme source principale de l'histoire liégeoise. Il faut dès à présent renverser la preuve et, pour accepter un des dires de Jean d'Outremeuse, on devra commencer par démontrer qu'exceptionnellement il n'a pas été falsifié ou inventé de toutes pièces.

Tous les historiens se rallieront sans hésiter à ces conclusions. Beaucoup toutefois feront quelques réserves et penseront que l'ardeur de la démonstration a parfois entraîné M. KURTH à des exagérations. Il est loin d'être prouvé que Jean d'Outremeuse n'a pas connu d'autres sources que celles que nous connaissons : tout récemment M. FRIS a même reconnu le contraire pour les parties du *myreur* relatives à l'histoire de Flandre. D'autres penseront aussi que la condamnation ne doit pas être maintenue aussi rigoureuse pour les faits dont le chroniqueur a été presque contemporain. Au reste, s'il est vrai que la valeur historique du *myreur* est fort médiocre, cette œuvre reprend dans l'histoire du développement intellectuel de la société médiévale, la place que lui refuse la science historique : elle représente en effet, à son état le plus aigu, la crise de l'historiographie dans le moment où elle sort des régions savantes pour s'adresser à la foule.

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS : **Bulletin**, tome XXXIX (Année 1909).

A part une petite notice de M. Eug. POLAIN sur *La fabrication du soufre et de la couperose au pays de Liège au XVI<sup>e</sup> siècle*, et de courtes notes de M. L. RENARD sur une *Nouvelle donation de monnaies romaines à l'Institut* faite par le regretté docteur Alexandre, et de M. F. TISON sur les *Statuts de l'Association des médecins, chirurgiens, barbiers de la ville de Liège et de la banlieue, ou compagnie de Saint Cosme et Saint Damien*, le volume XXXIX de l'Institut est formé par les rapports produits au Congrès archéologique tenu à Liège en août 1909 et qui n'avaient pas été imprimés dans la série des rapports préliminaires.

Il faut surtout signaler les communications de M. BIGWOOD sur *Joseph II et le commerce des grains*, de M. J. FELLER sur *l'Etat des études toponymiques en Belgique*, de M. G. COHEN sur *Le plus ancien document connu du théâtre liégeois* d'après un manuscrit inédit du XV<sup>e</sup> siècle, de A. GIELENS sur *le Gouvernement de François de Lorraine, prince-abbé de Stavelot (1704-1715)*, de M. F. DE VILLENOISY sur *les Médailleurs belges et surtout liégeois ayant travaillé pour la France* et enfin les notices de MM. FERNAND MAWET et LOUIS LAVOYÉ sur un mot et de Grétry et d'autres musiciens de notre pays.

*Emile Fatron.*



## Une chanson wallonne de Rétameurs ambulants

*Mon cher Directeur,*

Vous avez bien voulu me demander quelques renseignements relatifs aux rétameurs, connus dans nos villages ardennais sous le nom « d'auvergnats » ou de « mignons », et auxquels se rapporte la chanson que je vous ai communiquée.

Dochamps, tout comme les communes environnantes, reçoit périodiquement la visite de trois « auvergnats » : un Larochois, surnommé le « Ragali », dont le père était un authentique auvergnat, chu on ne sait comment dans le pays ; un naturel d'Amonines et un rétameur nomade de la province de Liège. Ce dernier est le plus intéressant.

Comme ses confrères peu fortunés, il a une charrette à chiens, mais il emmène dans ses pérégrinations sa famille (plusieurs enfants en bas âge) et tous ses biens meubles. En février dernier, donc, au cœur de l'hiver il était encore installé au milieu du village. Son campement est des plus rudimentaires. Il dételle les chiens, — quarante-huit heures de prison exonèrent notre homme de la taxe établie sur ces quadrupèdes, — les gamins ont vite trouvé quelques morceaux de bois, le feu s'allume, le coquemar chante en plein air, tandis que le dernier-né lève son museau par-dessus la charrette afin de reconnaître l'état des lieux. Pendant deux ou trois jours, on restera là, malgré la pluie, le gel, la neige. Cela vous paraîtra invraisemblable et, pourtant, c'est rigoureusement exact : je l'ai vu. La nuit, toute la nichée trouve le gîte dans une grange voisine où foisonne la bonne paille d'avoine.

Les enfants et la mère vont à domicile quêmander les objets à réparer : ils ont l'œil observateur et promptement dénichent dans les cuisines les seaux, les cafetières, les entonnoirs, les poêlons réclamant un emplâtre.

A l'occasion de la fête, les auvergnats rétament les cuillers, les



fourchettes et les anciennes louches en fer-blanc. Pour ce faire, ils achètent, quand, d'aventure, l'occasion s'en présente, de vieilles assiettes ou de vieux plats d'étain.

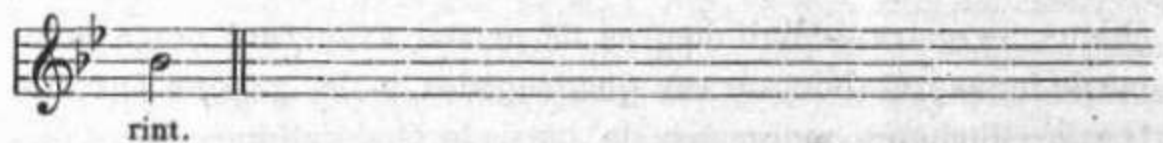
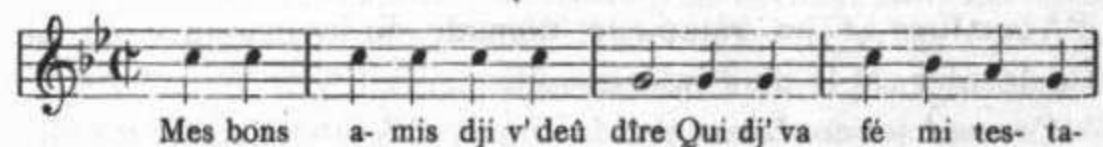
En général, les professionnels ont le gosier parfaitement étamé. Parfois, la femme et les enfants lampent de compagnie. Depuis un an, ô merveille ! le « Ragali » est devenu un fervent de la tempérance ; son tardif enrôlement parmi les Bons Templiers lui a permis d'acquérir un poney.

Dans le cas où l'enseignement deviendrait obligatoire, il faudra de toute nécessité, à l'intention de ces bohémiens, des maîtres ambulants.

Voilà.

A présent, les wallonisants ignorent, me dites-vous, la chanson du « Mignon » ? La voici donc, en primeur, pour notre chère « Wallonia. »

### LI TESTAMINT DÈ VÎ MIGNON



- |  |  |
|--|--|
| 1. Mes bons amis, dji v' deû dire<br>Qui dj' va fé mi testamint<br>Dji lai tot po l's ètrandjîrs<br>Puce qui dji n'a nou parint. | 2. I-gn-âret sûr nou plaitîdje<br>Les avocats n'aront nin bon<br>Et l'ci qu'âret mi héritîdje<br>Pâyret zérô d'succession. |
|--|--|

#### TRADUCTION

#### *Le testament du vieux « mignon ».*

- Mes bons amis, je dois vous dire — Que je vais faire mon testament. — Je lègue tout à des étrangers — Puisque je n'ai plus de parents.
- Il n'y aura sûrement pas de procès ; — Les avocats ne se réjouiront pas. — Celui qui héritera de moi — Paiera zéro de frais de succession.

- Dj'a po trêsoû on vi sêch  
Avou mes ustêyes di mignon  
Mes intricayes di manêche  
Sakwants fortchêtes, on vi tchô-  
[dron.
- Dj'a-st-ossi on vi cocmâr  
Et on molin à café  
Mes mous'mints sont à Lombâr  
Mins oûy, dj'a pierdou l'billet.
- Dji sé bin qui dj'a dès dêtes  
Et co mây dji n' lès nôyrè :  
L'ci qu'âret mi héritîdje  
Dj'espère bin qu'i les pâyret.
- C' n'est nin des dêtes di botique  
Çou qui dj'deû c'est des roquêyes  
Dj'esteu st-one si bone pratique  
Qu'on m' lès quitret co cint fêyes.
- Mes amis, qwand dj'sèrè mwèrt  
Dji m' rikmande, ni roûvis nin  
Di m' vini dire quéques pâters  
Et d' bin lire mi testamint
- Qu'on rik'mande bin à l'église  
Li mwèrt d'on bon vi mignon  
Qu'a rindou tant des siervices  
À totes les fêmes de canton.
- Dji n'mi plindrè nin di m'vêye  
Vola qu' dj'a près d'swèssante ans  
A l'ouhe dj'a dwèrmou mève  
[fêyes  
Et magni pus d'neûr qui d'blanc.
- Dj' n'a mây fait del politique  
Mi dji m' moque di tos ses djeûs  
Qui d'mane qui vout è s'botique  
Sêuy-t-i sot ou bin sincieux.
- Djônes hommes et vos djônès  
[fêyes  
Hoûtez-me, viquez tot comme mi  
Vos ârez bon tote vosse vève  
Et fwèrt âhève po mori.
- Rire et tchanter et bin s'plaire  
V'la l'consève de vi mignon  
Por mi, tant qu'on m'pwète è  
[têre  
Dji beûrè mi p'tit goûrdjon.

3. J'ai pour trésor un vieux sac — Avec mes outils de chaudronnier ; — Mes ustensiles de ménage — Quelques fourchettes, un vieux chaudron.

4. Je possède aussi un vieux coquemar, — Et un moulin à café — Mes nippes sont au mont-de-piété — Mais aujourd'hui j'en ai égaré la reconnaissance.

5. Je sais bien que j'ai des dettes, — Et jamais je ne les nierai : — Celui qui aura mon héritage, — J'espère bien qu'il les paiera.

6. Ce ne sont pas des dettes de boutique : — Ce que je dois ce sont des petites gouttes. — J'étais un si bon client — Que cent fois l'on m'en tiendra quitte.

7. Mes amis, lorsque je serai mort, — Je me recommande ; n'oubliez pas — De venir me dire quelques prières — Et de bien lire mon testament.

8. Que l'on recommande à l'église — La mort d'un bon vieux rétameur — Qui a rendu tant de services — A toutes les femmes du pays.

9. Je ne me plaindrai pas de ma vie. — Voilà que j'ai près de soixante ans. — A la belle étoile j'ai dormi mille fois — Et mangé plus de [pain] noir que de blanc.

10. Jamais je n'ai donné dans la politique. — Je me moque de tous ses jeux — Reste qui veut dans sa boutique — Qu'il soit fou ou malin.

11. Jeunes hommes et vous jeunes filles — Ecoutez-moi, vivez comme moi — Vous serez heureux toute votre vie — Et fort à l'aise pour mourir.

12. Rire, chanter et se bien plaire — Voilà le conseil du vieux rétameur — Quant à moi jusqu'à ce que l'on m'enterre — Je boirai ma petite goutte.

13. Quand dj'sèrè al dierinne heûre  
Dji m' rikmande às bons viquants.  
S'is m' volèt fé bin d' l'oneûr  
Dj'arè-st-on vère tot morant.
14. Mins vola qui dj' piède li tiesse  
Est-ce li mwèrt ou bin l'pèquet ?  
Dji n'pou pus lèver mes bresses  
Dj' sins qui dj'va fé m' dièrin p..

LOUIS BANNEUX.

13. Lorsque je serai à ma dernière heure, — Je me recommande aux bons vivants. — S'ils veulent me faire de l'honneur — Qu'ils me versent un verre en mourant.

14. Mais je sens que je perds la tête : — Est-ce la mort ou bien le genièvre ? — Je ne puis plus lever les bras. — Je sens que je vais lâcher mon dernier p.



## Croyances et Coutumes des Apiculteurs

(Fin. Voyez p. 180.)

« Dans certaines parties de la Normandie, dit CRÉPIEUX-JAMIN<sup>(1)</sup>, notamment dans le pays de Caux, on ne vend pas d'abeilles. On se donne les essaims. Le vendeur serait poursuivi par la réprobation générale ; chacun lui prédirait d'inévitables malheurs. Je suppose que la raison de ce fait est la suivante : les abeilles étaient considérées comme faisant partie du fond nécessaire d'une ferme au même titre que les vaches et les chevaux ; le fermier qui les vendait, dans le bon vieux temps, était ou négligent ou très gêné dans ses affaires, en tout cas bien proche de la ruine. »

J'ajouterai une autre considération à celle de M. Crépieux. Les abeilles ont horreur des larcins, même des trafics et du lucre. Que la paille avec laquelle les ruches sont confectionnées ne provienne jamais d'un vol, sinon les abeilles se vengeront.

Dans d'autres localités, à défaut d'essaims vagabonds, obtenus par droit d'invention, on s'efforçait de s'en procurer par échange ou par cadeau.

A Ventron, on reste persuadé que plus les abeilles sont vendues cher, moins leur nouveau propriétaire a chance d'en tirer profit. A Cornimont ou à Rochesson<sup>(2)</sup>, si l'on se résigne à pareille acquisition, c'est l'argent gagné avec beaucoup de peine, et en quelque sorte ainsi purifié, que l'on utilisera de préférence. Dans le Barrois, on évite même de compter les ruches habitées. Ce serait y interrompre, sinon y suspendre définitivement le travail. Dans les Landes, compter les abeilles porte pareillement malheur<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> CRÉPIEUX-JAMIN : *L'Apiculture en Normandie*. In *Revue Internationale d'Apiculture* 1895.

<sup>(2)</sup> Ventron, Cornimont, Rochesson. (Canton de Saulxures-sur-Moselotte).

<sup>(3)</sup> BOYÉ, *Loc. cit.*

Au contraire, dans le pays de Liège, nous avons pu constater qu'on donne rarement les essaims; on les vend. Il y a une dizaine d'années, un vieil apiculteur de mes voisins avait vu périr presque toutes ses colonies pendant un hiver froid et humide. Je lui offris un essaim et le lui fis remettre par mon fils. Cet apiculteur ne voulut accepter l'essaim que contre une pièce de cent sous qu'il mit forcément dans la main de mon jeune homme. Quelques jours après, j'eus soin de lui demander le pourquoi de cette générosité toute spontanée. La réponse est typique : *Vosse dyônê touñrût à rin si dyi n'el payive nin.* « Votre essaim dépérirait si je ne le payais point. » Quelle pourrait bien être la raison de cette façon d'agir? Cet apiculteur craignait-il vraiment que l'essaim ne fût ensorcelé?

M. CH. BEAUQUIER<sup>(1)</sup> cite un moyen expéditif pour faire cesser la douleur produite par une piqûre d'abeille. Il est employé dans la Franche-Comté. Je le recommande plus particulièrement à l'attention de mes confrères en apiculture : « Pour faire passer l'inflammation occasionnée par une piqûre d'abeille, il faut frotter sur l'anus la partie piquée, ce qui n'est pas toujours aisé ». On nous assure que cette singulière superstition existe également en Norvège.

Nous ne nous arrêterons guère sur quelques autres croyances (comme celle qui veut que la femme adultère fasse mourir les ruchées qu'elle travaille), pour noter la prière qu'on répète afin de ne pas être piqué. La prière? Que dis-je! il y en a plusieurs.

Voici celle que disait une belle fermière du Pont-de-l'Arche (Eure).

Abeille belle, souvenez-vous quand notre Seigneur se lavait les mains dans les eaux du Jourdain, comme il secouait ses gouttes. (A répéter cinq fois tête nue. Ajouter cinq *Pater* et cinq *Ave*).<sup>(2)</sup>

C'est un peu long mais il paraît que c'est parfois très efficace. Devant moi, l'insuccès fut complet; j'avais un voile, je fus préservé, mais la belle fermière rentra chez elle avec le nez arrondi.

Abeille belle, souvenez-vous.....

Vous ne saurez jamais, ajoute M. CRÉPIEUX, quels efforts j'ai dû faire pour obtenir la communication de la prière que nous venons de reproduire. Et d'abord, il est défendu de l'écrire. On doit la transmettre seulement à des amis sûrs, qui l'apprennent par cœur, tête nue.

<sup>(1)</sup> CH. BEAUQUIER : *Faune populaire de la Franche-Comté*. Paris, Leroux, 9 10.

<sup>(2)</sup> CRÉPIEUX, *loc. cit.*

« Le texte suivant communiqué par M. Paul Noël nous vient de Boisguillaume, un faubourg de Rouen : « A la rosée du matin, Jésus lavait ses mains. Il laissa tomber de ses doigts trois gouttes d'eau qui donnèrent naissance à trois mouches pour faire la cire pour servir à la Messe. Mouches de Dieu ne piquez pas. Mouches de Dieu, n'essaimez pas ». Ces formules transmises de bouche en bouche pendant des siècles, sont probablement incomplètes, aussi ont-elles peu de sens mais qu'importe? Sourions très doucement du paysan qui se passe d'un texte précis car sa foi naïve offre un côté respectable »<sup>(1)</sup>.

Voici cette prière exprimée sous une autre forme par des apiculteurs conduziens (Lincen, Modave) :

*Al roséye de matin, l'bon Dieu lavève ses mwins. Il léya toumer trwès gotes, qui d'vinrent trwès mohes, po fé l'cire pol messe. Mohes, ni m'piquez nin. Mohes ènne allez nin.*<sup>(2)</sup>

De même que les Noël wallons réapparaissent et français avec leurs variantes, du Midi au Nord, du Nord au Midi, les prières de nos *mohlis* elles aussi ont leurs variantes. Ces formules transformées, nous les retrouvons dans nos vieux villages wallons, dans ces coins oubliés ou perdus dans lesquels la civilisation n'est entrée que lentement et tardivement.

L'abeille est de la maison. Elle participe à ses joies et à ses deuils. En maints endroits, aux baptêmes et aux mariages, on pare les ruches de rubans et de fleurs.

M. JULES DE SOIGNIE nous dit<sup>(3)</sup> que « si le maître de la maison meurt et qu'on n'« endeuille » pas les ruches (en mettant du crêpe noir à chacune) les abeilles s'en vont et périssent. » Le deuil dure autant que l'indique la parenté du maître avec le décédé<sup>(4)</sup>. Dans le Condroz, on va même annoncer le décès aux abeilles sans quoi elles périssent ou abandonnent les ruches. C'est ainsi qu'on entend parfois murmurer dans le silence de la soirée, des propos bizarres semblables à ceux-ci : *Mohes, vosse maisse ès mwèrt, mohes vosse maisse ès mwèrt, mohes vos condgiz d' maisse!*

<sup>(1)</sup> CRÉPIEUX, *loc. cit.*

<sup>(2)</sup> « A la rosée du matin, le bon Dieu lavait ses mains. Il laissa tomber trois gouttes, qui devinrent trois abeilles pour faire la cire pour la messe. Mouches, ne me piquez point. Mouches, ne vous en allez pas. »

<sup>(3)</sup> JULES DE SOIGNIE : *L'Abeille à travers les âges*. Bruxelles, J. Lebègue et C<sup>ie</sup>, S. d.

<sup>(4)</sup> Communication de M. O. COLSON.